naturelle [...] Et pour autant que l'immortalité nous est naturelle, la mort, la corruption sont, pour nous, contre nature » *(De Malo, qu. 5, art. 5, c)*.[1]

Un texte du *Compendium* est encore plus fort, en un sens.

« Pour que l'âme humaine soit, à son terme, parfaite à *tout* point de vue, il est nécessaire qu'elle soit parfaite dans sa *nature* : ce qui requiert nécessairement l'union au corps. La nature de l'âme, en effet, c'est d'être une partie de l'homme, comme forme. Or, aucune partie n'est parfaite en sa nature, si elle n'est dans son tout. Il est donc requis à l'ultime béatitude de l'homme que l'âme soit à nouveau unie au corps. » (*Chap.* 151). Le raisonnement est d'une logique interne impeccable, et se tient sur le plan de la *nature*.

Toutefois l'âme n'en sera pas pour autant de nouveau asservie au corps. Après la mort, c'est l'âme qui domine le corps.

« Les corps des bienheureux ressuscités ne seront pas corruptibles et ne créeront pas d'obstacle à l'âme, comme ici-bas, mais au contraire ils seront incorruptibles et obéiront totalement à l'âme, ne lui résistant en rien » (*Compendium, Cap.* 167)[2].

L'argument de convenance apporté pour la résurrection des corps vaut — logiquement — pour le cas des âmes jouissant aux limbes de leur bonheur ultime connaturel. C'est bien d'ailleurs, la pensée de saint Thomas. Cette résurrection est préternaturelle, elle est miraculeuse, mais elle est dans la ligne même de la *nature*[3].

Il faut distinguer en l'homme la *nature* et la *personne*.

1° La *nature* humaine : — *a*) demande l'incarnation de l'âme,

1. « Si l'on regarde la nature du corps, la mort est naturelle à l'homme ; mais si l'on regarde la nature de l'âme et la disposition *surnaturelle* (d'immortalité) dont fut doté le corps humain lors de sa constitution première, la mort est accidentelle et contre nature, puisqu'il est naturel à l'âme d'être unie au corps. » (*Compendium, Cap.* 152).

2. On pourrait objecter que saint Thomas appuie là son argumentation sur le fait de la vision béatifique de l'âme. Mais, au chapitre 174 du même traité, nous avons, pour la thèse qui nous importe ici, du point de vue philosophique, un texte décisif à notre sens, à savoir que le corps épousera les conditions de l'âme, et non inversement. Il s'agit de la fixité du damné dans le mal. La résurrection du corps n'amènera en lui aucun changement d'attitude à l'égard de la fin dernière. « Sur terre l'âme est infusée à un corps embryonnaire, c'est pourquoi il est convenable qu'elle épouse la mobilité du corps ; mais alors c'est le corps qui est uni à une âme préexistante, et c'est pourquoi il en épousera totalement les conditions. » (*Chap.* 174).

C'est l'application d'un principe plus général : « Les moyens sont commandés par l'exigence de leur fin : si la fin varie selon un état de perfection ou d'imperfection, les moyens en subissent la répercussion, pour être adaptés en toute hypothèse : nourriture et vêtement diffèrent pour l'adulte et pour l'enfant. » (*Compendium, Cap.* 169).

3. Nous lisons dans le *Contra Gentes* : « Si le Christ nous délivre de la faute et de la mort qui en est l'effet, ceux-là seuls semblent devoir bénéficier de la résurrection qui auront participé aux mystères du Christ, par lesquels nous sommes délivrés de la faute. Or ce n'est pas le fait de tous les hommes. Il semble donc que les hommes ne ressuscitent pas tous. » (IV, 80). A cette objection saint Thomas répond en affirmant l'universalité de la résurrection et en précisant : « Le Fils de Dieu a assumé la nature humaine pour la réparer. Ce qui est défectuosité de nature sera donc réparé en tous, et ainsi tous les morts ressusciteront... » (IV, 81) — « Nous renaissons par la grâce du Christ qui *nous* est donnée, mais nous ressuscitons par la grâce du Christ, en vertu de laquelle il a assumé notre nature, parce que la résurrection nous conforme au Christ sur le plan de la *nature*. Aussi ceux qui meurent dans le sein maternel ne renaissent-ils pas par la grâce, mais ils ressusciteront cependant, par conformité de nature avec le Christ, du fait qu'ils ont reçu cette nature en arrivant au terme de perfection de l'espèce humaine. » *(Supplementum, qu. 75, art. 2, ad 5-m)*. C'est donc par le Christ que les âmes des limbes jouiront de leur corps (à l'état adulte, d'ailleurs, — *qu.* 81, *art.* 1). Elles participeront sous cet angle au bienfait de l'incarnation rédemptrice, et c'est au titre d'une quasi-exigence de la *nature* réparée par le Christ.